Saisie sur compte du conjoint

Par Polaris
Bonjour, Mon conjoint a reçu une lettre de mise en demeure de rembourser un trop perçu d'une pension alimentaire par son ex . Nous sommes mariés avec un contrat de séparation. L'ex peut elle saisir mes comptes bancaire? Il y a eu un jugement qui a prononcé en sa faveur l'arrêt du paiement des pensions mais le remboursement n'est pas demandé par le juge. La date d'effet est toutefois antérieure aux derniers paiements. Je suis personnellement en dehors de tout ça car la pension concerne le fils de mon conjoint avec son ex. Mais je me demande quand même si mes comptes personnels peuvent être saisis? Merci d'avance pour votre aide.
Par ESP
Bienvenue et bonjour
L'ex peut elle saisir mes comptes bancaire?
Absolument pas, à fortiori en séparation de biens
Par Polaris
Merci c'est rassurant. Même si elle fait appel à un huissier?
Par Isadore
Bonjour,
Peu importent les circonstances. Vous n'êtes pas solidaire de cette dette.